

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

110, rue Comte, 110, 89, 88, 87, 86, 85, 84, 83, 82, 81, 80, 79, 78, 77, 76, 75, 74, 73, 72, 71, 70, 69, 68, 67, 66, 65, 64, 63, 62, 61, 60, 59, 58, 57, 56, 55, 54, 53, 52, 51, 50, 49, 48, 47, 46, 45, 44, 43, 42, 41, 40, 39, 38, 37, 36, 35, 34, 33, 32, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 25, 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 8

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

10, rue de la Harpe, 10

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

45, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS

NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

PAR AN : 5 fr. 50 c. ; 6 mois : 3 fr. 25 c. ; 3 mois : 1 fr. 75 c. ; 1 mois : 58 c.

AUTRES DÉPARTS

3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 3 fr. ; 1 an, 2 fr. 25 c.

AUJOURD'HUI

Ravachol condamné à mort.

Le roi d'Italie à Berlin.

Un Krach.

Suicide d'un prêtre.

Horrible mort.

LE JURY

Au lendemain de la condamnation capitale de Ravachol, quelques jours après le retentissant procès intenté par M. Burdeau au trop « artiste » directeur de la *Libre Parole*, la question du jury revient sur le tapis avec un vif intérêt d'actualité.

Des publicistes trop nerveux eux-mêmes pour bien apprécier la nervosité d'autrui, se sont déjà empressés de juger et de condamner cette magistrature plus sentimentale que logique, plus instinctive que raisonnée, — et dont les excès de sévérité ou d'indulgence leur paraissent ressembler tantôt à des dénis de justice, tantôt à des capitulations de conscience.

Tout cela est bien vite dit, et on peut l'appeler une exécution sommaire. Mais, en y regardant d'un peu près, il est permis de se demander si les exécuteurs du jury ne nous proposent pas tout simplement de changer notre cheval borgne qui sait encore où il va, contre un cheval aveugle qui ne peut pas aller du tout.

Assurément, le jury ne réalise pas cette perfection, qu'on ne trouve pas plus chez l'homme que dans ses institutions ; assurément, il y a fort à dire sur ses embêtements, sur les défaillances, sur l'ineptie aussi de ces douze braves gens, à qui chacun — président, procureur de la République, avocat et accusé — cherche à faire prendre des vessies pour des lanternes et dont le verdict, s'il prouve toujours beaucoup d'honnêteté, témoigne quelquefois d'une naïveté encore plus considérable.

Cependant, — à part les fameux crimes passionnels qui se présentent devant la cour d'assises comme de véritables romans-feuilletons, — à part ces aventures où l'amour, la jalousie, l'hystérie et tous les détraquements modernes de notre pauvre système nerveux jouent un rôle si important qu'on se demande avec inquiétude si c'est le jury qui est compétent ou bien le médecin aliéniste, — à part cette catégorie bien tranchée, le jury ne fait pas de la mauvaise besogne.

Pour les causes « passionnelles » il a parfois — souvent même — des inégalités d'appréciation qui, certains jours, vont jusqu'au scandale : soit. On pourrait répondre que, dans les mêmes causes, la magistrature professionnelle procède, au contraire, avec une sécheresse et une insensibilité dont l'excès est aussi regrettable, parfois, que les excès d'indulgence reprochés au jury.

Mais quand il s'agit d'affirmer, par de sévères exemples, le respect que chacun doit à la vie et à la propriété d'autrui, le jury n'est pas si accessible qu'on veut bien le dire, aux diplomates des avocats — de même qu'il sait parfaitement résister aux sollicitations d'un accusateur dont l'accusation lui semble peu ou mal fondée.

Hier, à Montbrison, les jurés ont montré autant de fermeté que de discernement. Les déclarations sociales de Ra-

vachol, pas plus que les théories de M. Lagasse ne les ont empêchés de voir qu'en face d'eux il y avait un criminel de droit commun, coupable d'attempts monstrueux qu'inspirait la plus basse et la plus vulgaire cupidité. Ils ont traité cet assassin, ce voleur, ce violateur de tombes comme on doit traiter les malfaiteurs de ce calibre.

Quant aux deux autres accusés dont le ministère public ne démontrait nullement la complicité, ils les ont acquittés. — Plus équitables et plus indépendants peut-être, en cela, que ne l'aurait été des magistrats de carrière — trop portés à se solidariser avec leur collègue chargé de l'accusation.

Quant aux incohérences du jury qui, l'autre jour, condamnait M. Drumont pour, le lendemain, demander la grâce de son condamné de la veille, — nous voyons bien là, en effet, la preuve qu'une réforme s'impose. Mais cette réforme n'est pas une révolution.

On a déjà mis le jury à l'abri des influences de ce fameux et défunt « résumé » du président qui n'était, neuf fois sur dix, qu'un deuxième réquisitoire — sans réplique, celui-là. Qu'on mette désormais le jury à l'abri de certaines visites présidentielles dont le huis clos peut tout laisser supposer — même un nouveau « résumé » plus formel que l'ancien et, partant, plus dangereux pour l'accusé.

Mais dans tous ces procès où l'opinion générale est en somme, le vrai et le souverain juge, dans tous ces débats où ne s'agit pas tant de savoir si on a contravenu à tel ou tel texte de loi, mais de déclarer si la conscience publique absout ou condamne telle hardiesse ou telle intempérance ; — par conséquent, dans toutes les causes où la liberté de parler et d'écrire est en discussion, dans toutes les affaires qui relèvent en réalité du verdict populaire, — ah ! le jury est en somme la meilleure sauvegarde de nos droits et de nos libertés.

Les magistrats sont des fonctionnaires. Du gouvernement qui les paie dépend leur avancement et leur fortune. Chaque fois que le gouvernement — soit par un de ses membres, soit par un de ses amis — est en cause contre un adversaire, soit de cet ami, soit du parti politique qui gouverne, les magistrats sont placés entre leur intérêt et leur conscience. L'équité, c'est la crainte d'une mauvaise note. La complaisance, c'est l'espoir de la bienveillante attention du directeur du personnel. Il faut qu'ils choisissent entre l'héroïsme et l'avancement.

Or, les hommes sont des hommes ; il ne faut pas leur demander des vertus trop surhumaines. Il ne faut pas surtout les placer entre le devoir et le pain quotidien.

Voilà pourquoi le jury, malgré ses irrégularités, malgré ses défaillances, est encore la seule institution judiciaire devant laquelle on puisse dire :

— Je me suis attaqué à tel ou tel haut personnage, j'ai signalé ses méfaits. Prononcez maintenant sur ma culpabilité.

Quand il acquitte, c'est comme si la conscience publique criait avec lui : « Le coupable, ce n'est pas vous, c'est votre adversaire. »

Mais ce n'est pas à un tribunal correctionnel qu'il faudrait demander ces éloquentes et redoutables manifestations de l'opinion de tous : — sa réponse serait trop évidemment : — je ne dirai pas dictée, — mais connue d'avance.

PAUL BERTINAT

LA Réforme des Contributions directes

La commission du budget a longuement examiné hier le rapport de M. Burdeau sur les contributions directes, qu'il s'agit de voter avant la réunion des conseils généraux, c'est-à-dire avant la séparation des Chambres.

M. Burdeau s'est tout d'abord expliqué sur l'amendement de M. Cornudet, relatif à la transformation de l'impôt des portes et fenêtres.

Suivant le rapporteur, cet impôt serait remplacé par une taxe basée sur la valeur locative des habitations. Actuellement, le résultat d'une enquête spéciale que cet impôt est proportionnellement d'autant plus lourd que l'habitation est plus pauvre. A l'avenir, il devra être proportionnel au loyer ; il sera fixé à 2 fr. 30 0/0 environ de la valeur locative.

Mais un grave obstacle s'oppose à cette combinaison : tandis que 71 départements seraient dégrèvés, 16 départements seraient surchargés, dont 12 de la façon la plus dure. La Seine, notamment, aurait son impôt des portes et fenêtres plus que doublé et paierait quinze millions au lieu de sept.

Deux procédés peuvent être imaginés pour tourner cette difficulté.

Le premier consisterait à traiter les départements à surcharges comme on a traité la Corse en 1890 lorsqu'elle a été soumise, en principe, au taux général de l'impôt foncier sur les propriétés bâties. On n'imposerait à ces départements pour 1893 que le quart de la surcharge qui leur incomberait régulièrement. Il en résulterait pour le budget un trou qui serait comblé en maintenant les deux centimes du fonds de non-valeur de la propriété bâtie, que le gouvernement proposait d'abolir et avec l'aide de quelques ressources.

En 1894, on mettrait en vigueur partout le taux uniforme de 2 fr. 30 0/0, mais on soulagerait les villes surchargées en faisant la réforme de l'impôt personnel mobilier. On poserait ce principe : que l'impôt mobilier serait basé sur la valeur locative des habitations, mais qu'il serait proportionnellement d'autant plus léger que la population serait plus dense et les loyers plus chers. De cette façon, les villes regagneraient à peu près ce que leur impose la réforme des portes et fenêtres.

Ce procédé a l'inconvénient de créer une situation transitoire fautive, puisque durant une année 46 départements seraient imposés sur les portes et fenêtres à des taux très divers. En outre, il faudrait retoucher deux années de suite à l'assiette des contributions directes, ce qui ne serait pas sans risquer de troubler les contribuables.

On se trouve ainsi ramené à une autre combinaison qui consiste à lier la réforme des portes et fenêtres à celle de la cote personnelle mobilière. Il devient alors nécessaire d'établir avec soin le barème de la mobilière, ce qui exige des études minutieuses ; en outre, dès l'instant où les quatre contributions directes auront, grâce à cette double réforme, trouvé une assiette définitive, il sera impossible de maintenir comme base des centimes départementaux et communaux l'ancien principal, devenu fictif.

M. Burdeau est entré dans divers détails, relativement à cette troisième réforme ; il conclut que les trois réformes doivent être liées. Il a obtenu du gouvernement l'engagement formel qu'elles seront insérées dans la loi des contributions directes de 1894. Dans ces conditions, il propose de ne pas entamer dès à présent l'une d'entre elles, alors qu'on est assuré de pouvoir les réaliser mieux et d'ensemble dans un an au plus tard. La commission a adopté ces conclusions à l'unanimité.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Nouvelles Militaires

Paris, 23 juin.

M. de Freycinet avait promis de veiller à ce que, conformément aux vœux du Parlement, les croix revenant à l'armée territoriale ne fussent pas attribuées à d'anciens officiers en retraite, non décorés pendant leur présence sous les drapeaux. La grande chancellerie dispose tous les ans de

quelques croix pour ces vieux oubliés de la carrière militaire.

Dix rosettes sont annuellement réservées aux lieutenants-colonnels territoriaux, les plus appréciés. Retraités comme officiers supérieurs, jouissant de la pension de leur grade, ils méritent d'être récompensés pour services rendus aux troupes de seconde ligne.

C'est dans ces conditions qu'à l'issue du concours de tir de Satory, a été présenté le décret concernant le lieutenant Dorison, du 19^e territorial à Falaise. Il doit recevoir cette distinction le 14 juillet. Au service depuis 1852, où il s'engageait à Châteauneuf-du-Loir, il avait été retraité comme chef de bataillon au 91^e de ligne et était depuis longtemps médaillé militaire et chevalier.

— Les deux rubans rouges que le ministre de la guerre a chargé le général Sausier de remettre aux officiers territoriaux, présents à Satory, reviennent à des volontaires de la Défense nationale.

M. le chef de bataillon de Roig, du 25^e régiment à Laval, a été nommé lieutenant de garde mobile le 14 août 1870 ; il a gagné tous ses grades dans l'armée territoriale.

La seconde croix de chevalier revient à un ancien garde national, appartenant également à l'infanterie territoriale du 4^e corps, M. le capitaine Coutant, du 32^e régiment à Argentan, un Parisien fanatique du métier.

Nos meilleurs officiers de réserve et de l'armée territoriale verront désormais récompensés le dévouement qu'ils montrent pour organiser et instruire nos troupes suppléantes de campagne.

— Un accord s'était établi au mois de février entre l'état-major de l'armée et la direction du service de santé pour organiser tous les ans des manœuvres spéciales d'ambulances.

Les premières séries de manœuvres auront lieu en juillet aux environs de Rennes et de Toulouse. De nombreux médecins de la réserve et de la territoriale y assisteront afin de se familiariser avec le fonctionnement des hôpitaux de campagne et le service d'évacuation des blessés et des malades en temps de guerre.

Informations Politiques

Paris, 23 juin.

CONSEIL DE CABINET

Dans le conseil de cabinet tenu ce matin au ministère de l'intérieur sous la présidence de M. Loubet, les ministres se sont exclusivement occupés des questions d'ordre du jour.

VOYAGE PRÉSIDENTIEL

M. Loubet accompagnera M. Carnot en Savoie, et à son retour s'arrêtera à Grenoble.

LES ÉLECTIONS DES CONSEILS GÉNÉRAUX

La date du renouvellement pour les conseils généraux, quoique non encore officiellement fixée, paraît toujours être celle du 31 juillet. Le décret d'annulation paraîtra probablement dans la première huitaine du mois prochain. On croit que dans ce cas les Chambres se sépareraient vers le 10 ou 12 juillet. Elles reprendraient leurs travaux vers le 18 ou le 20 octobre.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Les journaux du matin ont annoncé l'arrestation aux bureaux du ministère de la guerre d'un nommé R... sous l'inculpation de vols de documents relatifs à la mobilisation. Au ministère de la guerre on déclare que l'importance de ces vols a été fort exagérée. Effectivement, les documents que l'on met à la disposition des attachés militaires étrangers ont disparu, mais ces documents ne contiennent aucun secret : c'est donc plutôt une affaire d'indiscrétion que d'espionnage, et le garçon de bureau sera simplement révoqué.

LES ROYALISTES ET LE PAPE

Le *Figaro*, dans un article intitulé *Les Royalistes et le Pape*, critique l'attitude intransigente de certains royalistes et leur soupçonne l'attitude et la conduite toutes différentes des royalistes en 1873. Ils sollicitaient alors l'intervention de Pie IX pour décider le comte de Chambord à une restauration de la monarchie et négociaient avec le Vatican les dispositions à inscrire dans la future Constitution française.

L'article conclut ainsi : « Que résulte-t-il de cela ? C'est que la politique sollicitait du pape, en 1873, une in-

tervention dans nos affaires intérieures qu'elle refuse de lui accorder en 1892.

« Il semble, après de pareils précédents, que les royalistes qui accusent le pape d'une ingérence abusive devraient montrer un peu plus de modestie et de réserve. »

LE DUC D'AOSTE EN ANGLETERRE

Extrait d'une dépêche de Londres au *Figaro* :

« D'après des renseignements pris à bonne source, il paraîtrait que le voyage du duc d'Aoste a une importance considérable. Le duc d'Aoste attend ici le résultat de la visite du roi Humbert à Berlin, visite qui a un but politique tel qu'il peut en résulter les conséquences les plus graves.

« Je crois savoir que le duc d'Aoste a mission, si ce n'est d'obtenir de l'Angleterre des engagements plus précis que ceux qui ont été contractés jusqu'à présent. »

EN CHINE

M. Lemaire, notre ministre en Chine, poursuit l'application du traité de Tien-Tsin. Il est inexact que de nouveaux incidents se soient produits en Chine.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 23 juin.

C'est aujourd'hui que vient la discussion relative au déclassement des routes nationales. Cette question qui n'a passionné que très peu l'opinion publique, a pris au Palais-Bourbon de très grandes proportions. Le résultat final paraît devoir toutefois être conforme au désir du ministre des travaux publics, moins à cause de l'excellence de ses arguments que de la sympathie qu'il inspire à ses collègues.

M. Viette doit, paraît-il, être très catégorique ; il s'opposera nettement à la fusion au ministère de l'intérieur et posera la question de portefeuille.

Dans les couloirs on s'occupe un peu de l'affaire Burdeau-Drumont. Les amis de M. Drumont font de nombreux efforts auprès de M. Delahaye pour le décider à soulever un incident à la tribune, mais celui-ci, qui sent le terrain lui manquer, témoigne beaucoup d'hésitation.

LA SÉANCE

La séance est ouverte, à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

Question de M. Jullien

M. Jullien pose une question au sujet de l'incident du dernier concours d'agrégation de médecine.

Un des concurrents a dû renoncer à concourir parce que l'un des examinateurs avait des motifs personnels d'hostilité contre lui. La récusation de cet examinateur lui avait été refusée, conformément au règlement actuel qui n'admet la récusation que dans le cas de parenté.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, répond qu'il reconnaît que quelques réformes pourraient être apportées aux règlements des concours d'agrégation ; il étudie la question, et il espère pouvoir donner satisfaction aux réclamations de M. Jullien, mais il estime qu'il faut agir dans cette sorte de question avec beaucoup de prudence.

L'incident est clos.

M. Naquet dépose une proposition de loi tendant à faire participer les ouvriers aux bénéfices des entreprises industrielles ou commerciales montées par actions. Il demande l'urgence.

La proposition est renvoyée à la commission chargée d'examiner les propositions tendant à faciliter la participation aux bénéfices.

L'Interpellation Delahaye

M. le président fait connaître qu'il a reçu une demande d'interpellation de M. Delahaye au sujet de l'affaire Drumont.

M. Ricard demande le renvoi de l'interpellation après que la cour de cassation se sera prononcée.

Voix diverses : A un mois !

M. Delahaye repousse le renvoi à un mois qui serait un renvoi après les vacances, ce qui permettrait à M. Ricard de décaler M. Mariage, et même d'en faire un conseiller à la cour de cassation. (Bruit.)

M. Delahaye dit qu'il n'est pas possible d'ajourner le débat sur des faits d'une gravité particulière, qui dénotent des mœurs judiciaires telles qu'un juré a pu s'écrier : « Il n'y a donc plus de parole d'honneur dans la magistrature ! »

M. de Douville-Maillefeu combat le renvoi : la Chambre, dit-il, n'a pas à s'arrêter à ce fait que la cour de cassation est saisie, attendu que la Chambre n'a pas à tenir compte d'une autre assemblée.

M. Ricard, garde des sceaux, invite la Chambre à renvoyer à une date ultérieure la discussion qu'on ne pourra aborder sérieusement aujourd'hui, car on n'en connaît les éléments que par des articles de journaux.

M. Jolibois. — Il ne faut pas d'équivoque. Le ministre avait demandé le renvoi après que

électorale qui sont reprochés à M. Wilson. (Très bien.)

M. Hubbard profite de l'occasion pour rappeler l'attention de la Chambre sur sa proposition tendant à punir les dépenses électorales excessives.

M. Muller ne présentant aucun ordre du jour, l'incident est clos.

Le Service Militaire

L'ordre du jour appelle la discussion du projet modifiant la loi sur la durée du service militaire en ce sens que tout citoyen resterait dans la réserve jusqu'à 33 ans.

M. de Lanjuinais demande si les territoriaux que cette loi fera revenir dans la réserve seront astreints à refaire leurs 13 jours.

M. Dreyfus, rapporteur, répond négativement.

M. Raiberti combat le projet et en demande l'ajournement jusqu'après la discussion de la loi sur les cadres.

DISCOURS DE M. DE FREYCINET

M. de Freycinet, défendant le projet, dit que le nombre et la qualité des hommes ne seront pas changés, mais on aura introduit certaines améliorations administratives de détail qui rendront la formation des unités de combat plus faciles et plus maniables.

Le ministre rappelle l'organisation des régiments mixtes, dont il fait l'éloge; mais ces régiments manquent d'homogénéité, ils présentent en outre le grave inconvénient d'être rattachés partie à l'armée active, partie à la territoriale. D'autre part, on ne peut les faire manœuvrer que pendant 14 jours. Lorsqu'ils ne comprendront que des réservistes, on pourra les faire manœuvrer pendant 28 jours.

Ce sont ces inconvénients et quelques autres que la loi actuelle fera disparaître. En somme, le projet ne change rien au nombre de nos troupes ni aux charges des populations, mais il répond à la nécessité de pouvoir aligner autant d'hommes exercés que les puissances voisines. (Très bien.)

M. Raiberti renonce à sa demande d'ajournement.

M. Jourde demande à M. de Freycinet d'envoyer des instructions au sujet de l'application de l'article 45 du code de justice militaire qui donne lieu à des erreurs d'interprétation préjudiciables aux soldats.

M. de Freycinet répond qu'il fera le possible pour éviter de pareils erreurs.

La Chambre passe à la discussion des articles qui sont votés sans opposition. L'ensemble du projet est adopté.

Le Déclassement des Routes nationales

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Bartissol relative au déclassement des routes nationales.

M. Dupuy-Dutemps, rapporteur, expose les avantages de l'unification des services de la voirie au point de vue de l'économie et de la bonne exécution du service. L'économie serait de 20 millions.

RÉPONSE DE M. VIETTE

M. Viette, ministre des travaux publics, a déclaré s'opposer à ce qu'il considère comme la désorganisation du corps des ponts et chaussées.

On a commencé par demander le déclassement des routes nationales; quant au personnel, on en faisait une armée de brigands de la Loire à demi-solde (Mouvements divers).

Pour expliquer cette réforme, on a invoqué la loi d'économie. Où est l'économie? Les ingénieurs de l'Etat ne sont pas seulement chargés des routes, ils ont d'autres attributions: si on leur retire le service des routes, on pourra diminuer le nombre des ingénieurs, mais ces ingénieurs ayant à surveiller des services éparés, demanderont des frais de tournée plus élevés.

Quant au personnel qui sera licencié, il faudra lui donner deux tiers de solde. On devra bien ensuite contrôler ce service, parce que l'Etat a tout intérêt à ce que les départements n'emploient pas sur les routes départementales l'argent donné pour l'entretien des routes nationales. La réforme aboutira à une augmentation de personnel; elle aboutira également à une augmentation de crédit pour l'entretien des routes, car la statistique prouve que les ingénieurs entretiennent les chemins à un prix inférieur à celui dépensé par les agents-voyers.

Dans ce projet, il ne faut voir qu'un procès de tendance. On reproche au corps des ponts et chaussées bien des traverses; en tout cas il en a une qui frise le ridicule à l'époque où nous vivons, il est honnête.

INCIDENT

M. de Douville-Maillefeu. — Qui insultez-vous ici?

M. Viette. — Je n'insulte personne.

M. de Douville-Maillefeu. — Alors vous ne savez pas ce que vous dites.

M. Viette. — Je vous prie de vous taire.

M. de Douville-Maillefeu. — Je me tairai si je veux.

M. Viette dit ensuite qu'on lui reproche encore d'être imbu de l'esprit de corps, enfin on reproche à certains ingénieurs d'oublier l'origine républicaine de l'école polytechnique. Si l'on a des écarts, le ministre doit les réprimer; il ne le fait pas, c'est lui qui fait déclasser et non pas les routes. (Très bien, très bien.)

Cette proposition a pour effet de placer les ingénieurs sous la main des préfets; si les préfets ont des grâces d'état, il faut donc mettre sous leurs ordres toutes les administrations qui ont des rapports avec les populations. On ne peut laisser les ingénieurs seuls sous le régime de la loi des suspects.

Le ministre de la guerre a toujours insisté pour que le service des routes nationales ne soit pas modifié, c'était l'avis du général Ferron, c'est l'avis de M. de Freycinet qui, avant tout, ont invoqué l'intérêt de la défense nationale. Le ministre des travaux publics croit de son devoir de s'opposer absolument au vote du projet qu'il considère comme une trahison par la défense nationale. (Applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance, samedi.

La séance est levée à sept heures moins un quart.

SÉNAT

Paris, 23 juin.

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. Le Royer.

Le Sénat adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local.

Les Sociétés de Secours Mutuels

L'ordre du jour appelle la discussion en deuxième délibération du projet de loi relatif aux Sociétés de secours mutuels.

Les articles de 1 à 12 sont adoptés, après le rejet d'un amendement de M. Chovet demandant la suppression du

paragraphe obligeant les Sociétés à publier leurs statuts dans un journal de l'arrondissement ou du département.

Les articles de 13 à 21 sont adoptés, après le rejet d'un amendement de M. Diancourt, tendant à exempter les Sociétés du droit de quittance de dix centimes.

Sur l'article 22, le Sénat rejette un paragraphe portant qu'une somme de six millions sera prélevée sur le produit des diamants de la couronne pour être affectée à la dotation des Sociétés de secours mutuels.

Les articles de 22 à 31 sont adoptés, ainsi qu'un amendement portant que le ministre de l'intérieur sera président de droit du conseil supérieur des Sociétés de secours mutuels.

Le Sénat s'ajourne ensuite à demain, à 3 heures.

La séance est levée à 4 h. 40.

LE ROI D'ITALIE A BERLIN

Berlin, 23 juin.

L'entrée solennelle du roi Humbert à Berlin s'est effectuée sans incident, et conformément au programme, au milieu des vivats d'une foule énorme.

En raison de la polémique soulevée dans la presse française à propos de l'illumination et du pavement de l'ambassade de France le jour de la fête de l'Empereur, on se demandait avec curiosité si M. Herbetier ferait hisser le drapeau tricolore à l'hôtel de l'ambassade.

A deux heures, la hampe surmontant l'ambassade était vue de tout drapeau. Il en était de même à l'ambassade de Russie.

Le *Tagblatt* assure cependant qu'au dernier moment un drapeau a été arboré à l'ambassade de France.

L'empereur s'est entretenu longuement avec M. Brin, à l'issue du banquet d'hier. Il a discuté avec lui les qualités des cuirassiers monstres de la flotte italienne et a exprimé le désir de montrer à M. Brin la flotte allemande à Kiel ou à Wilhelmshaven.

Rome, 23 juin.

La *Voce della Verità* dit que le voyage d'Humbert n'est pas seulement une protestation de fidélité du cabinet Giolitti à la triple alliance, mais en même temps l'assurance que les forces militaires de l'Italie ne seront pas diminuées.

Le *Popolo romano* parle de la profonde gratitude de l'Italie pour la nation allemande.

Berlin, 23 juin.

Le *Lohalanzeiger* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Le *Tagblatt* dit qu'il faut que les trois puissances alliées augmentent sans relâche leurs forces militaires. L'Allemagne se prépare à le faire. L'Italie doit moins renforcer son contingent et ses cadres que concentrer ses forces sur la frontière des Alpes et rendre sa mobilisation plus rapide.

Au bout de quelques instants, l'abbé revint dans le bureau, et s'adressant au commissaire lui dit: « Je viens de m'empoisonner, envoyez chercher un prêtre. »

Sur l'insistance de l'abbé, le commissaire envoya chercher le curé de l'église la Chapelle, qui confessa de Roust.

Quelques instants après l'agonie commença, et bientôt de Roust expirait dans d'épouvantables souffrances.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoisonné avec de la strychnine.

De Roust s'était empoison

lui envoyer 15,000 francs, ce qui fut fait le jour même et Buchler mettait son enveloppe, en même temps que la lettre annonçant l'envoi, quinze billets de banque.

Le courrier, qui comprenait un autre envoi de 8,000 francs, était prêt à être porté à la poste, quand Buchler (qui souvent avait fait ce service) dit bénévolement au garçon chargé de l'envoi :

— Ne vous dérangez pas, je vais du côté de Bellecour, je mettrai les deux plis à la poste.

Son camarade le crut sur parole, et Buchler nant des 23,000 francs, se les approprias.

Les Soupçons

On fut fort étonné de l'absence de Buchler le lendemain matin; néanmoins, on mit cette absence sur le compte d'une indisposition; mais dans la journée d'hier comme on élevait des doutes sur la maladie de l'employé, on résolut d'aller à son domicile.

Au même moment, la direction trouvait dans le courrier, une lettre de Mme X... de Vancie, laquelle faisait allusion au voyage de l'employé et confirmait ce qu'elle lui avait dit, à savoir qu'elle ne retirerait pas d'argent momentanément.

On était dès lors sûr sur la machination de l'employé infidèle.

Immédiatement on dépêcha un de ses collègues au domicile de Buchler, mais depuis l'avant-veille il avait disparu en emportant ses malles.

D'après ce que l'on croit, il aurait passé la frontière en compagnie de sa maîtresse, bien connue dans le monde galant de notre ville.

Ajoutons que l'escroquerie a oublié en partant de payer ses dettes qui sont fort nombreuses. Ses fournisseurs, son propriétaire et son hôtelier n'ont depuis longtemps pas touché un sou de ce client, beau garçon, aux allures correctes, qu'ils prenaient pour un oncle gentilhomme.

On a télégraphié, hier, à la famille, mais le père a déclaré ne rien vouloir faire pour son fils qui, parait-il, a déjà emprunté de fortes sommes à la caisse de son père.

Ce sont ces emprunts successifs qui lui avaient permis de continuer à faire la fête pendant deux années, sans avoir eu besoin de recourir à l'escroquerie comme il vient de le faire.

UN INCENDIE

Hier soir, à 9 heures, on apercevait de Lyon une vive lumière qui semblait planer au-dessus du fort Saint-Irénée ou de Sainte-Foy.

De Perrache, du pont de la Guillotière surtout, on voyait très distinctement les flammes s'élever à de prodigieuses hauteurs.

Des passants téléphonèrent de Perrache au dépôt central des pompes, annonçant qu'un gros sinistre venait d'éclater près de Saint-Irénée.

Quelques instants après, la pompe à vapeur sortait du dépôt et au trot de ses vigoureux chevaux arrivait bien vite au fort. Là, aucune trace de sinistre, les soldats, les habitants questionnés furent tout étonnés quand on leur apprit qu'à Lyon on croyait à un grave incendie désolant la commune.

Les pompiers pensant à une erreur possible, redescendirent aussitôt et rentrèrent au dépôt pour se tenir prêts à tout événement.

Comme à Lyon les curieux massés sur les quais continuèrent à apercevoir une lumière tantôt très vive et perçant le ciel nuageux, tantôt à peine perceptible, un de nos collaborateurs partit en voiture pour Saint-Foy, le point qui semblait le plus rapproché de cette clarté.

A Saint-Foy, comme à Saint-Irénée, pas d'incendie, et les rares habitants rencontrés dans les rues — il était près d'heure heures — paraissent eux aussi très surpris de cette visite un peu tardive. Dans les rues assez encaissées et bordées de hautes maisons on n'apercevait en effet que le ciel noir.

Mais à quinze cents mètres environ du village, sur une hauteur, on distinguait parfaitement la lueur rouge qui indiquait l'existence d'un sinistre et d'un sinistre très important.

Les habitants des communes voisines avaient eux aussi aperçu cette clarté et dans le lointain on entendait les clairons sonner la générale et appeler les pompiers.

De l'avis des habitants de Saint-Foy, le feu devait brûler assez loin, à une quinzaine de kilomètres, aux bords du Rhône dans la direction de Givors.

Cet incendie était certainement très considérable, car il a été signalé à 9 h. du soir, et à minuit, il ne paraissait pas avoir diminué d'intensité, il a dû dévorer une usine ou de vastes bâtiments.

A une heure du matin, au moment où nous écrivons ces lignes, on ne sait, à Lyon, l'endroit précis où le feu s'est déclaré. Il est vrai de dire que dans les petites localités, le télégraphe fermé à huit heures et c'est passé cette heure que l'incendie a dû éclater.

Aujourd'hui, nous recevons de nos correspondants des détails sur ce sinistre et nous renseignerons nos lecteurs, que la clarté aperçue pendant toute la soirée a fort intrigués.

LA GRÈVE DU GAZ

La délégation de la grève des consommateurs de gaz de Marseille a été reçue, hier, par M. le ministre des travaux publics.

Elle a été présentée par M. Challemeil-Lacour, vice-président du Sénat, et par M. Peytral, vice-président de la Chambre des députés. A cette délégation s'étaient joints la députation complète des Bouches-du-Rhône, les députés du Rhône, les députés du Var, du Nord, de Meurthe-et-Moselle, ainsi que M. Chabrol, adjoint au maire de Marseille, délégué par la municipalité.

M. Thourou, vice-président du conseil général des Bouches-du-Rhône qui avait accompagné la délégation à Paris, a fait à M. le ministre un exposé complet de la situation.

M. le ministre a pris en sérieuse considération les doléances des consommateurs de gaz de Marseille et leur a témoigné la plus grande bienveillance.

Il a été reconnu que les circulaires qui réglaient la question d'autorisation de canalisation de la grande voirie étaient, à son sens, modifiables et devaient compléter uniquement les dispositions des principes établis par les lois.

M. le ministre a annoncé également à la délégation que, tout en réservant sa liberté d'appréciation, il avait nommé une commission consultative chargée de l'éclairer sur la question du droit.

M. Peytral, au nom des délégués a pris acte des déclarations bienveillantes de M. le ministre.

Les trois délégués de Lyon, MM. Pailhières, Collard, Brunet, sont arrivés à Paris. M. le ministre des travaux les recevra aujourd'hui à cinq heures, et deux délégations seront reçues également aujourd'hui par MM. les ministres du commerce et des finances

au sujet de l'abaissement des droits sur les pétroles.

Nota. — Aujourd'hui réunion de toutes les commissions des six arrondissements de Lyon, 16 place des Terreaux. Urgence.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi 24 juin, 176^e jour de l'année.
Nouv. lune le 24; Premier quartier le 2. Soleil : lever, 3 h. 59; coucher, 8 h. 05.

Conseil de préfecture. — Dans sa séance d'hier le conseil de préfecture a eu à s'occuper des élections de Thizy.

Au premier tour de scrutin vingt-sept personnes avaient voté sans carte; au second tour elles n'avaient point pris part au scrutin.

Les protestataires étaient assistés d'un avocat, conseiller municipal de Lyon. La municipalité de Thizy était représentée par M. Chazeau.

Après délibération et sur l'avis de M. le conseiller du gouvernement, le conseil de préfecture a annulé l'élection.

Pétitionnement. — Tous les habitants de la rue Montesquieu signent en ce moment une pétition ayant pour but la réforme du pavage de cette voie, pavage si défectueux qu'en maintes occasions des accidents sont survenus au passage des nombreux camions qui circulent à toutes heures dans cette rue populeuse et industrielle.

Nos nouveaux élus voudront bien se souvenir des promesses d'édilité faites par voix d'affiches à leurs électeurs et tenir compte des justes réclamations que la voirie semble considérer jusqu'à présent comme la plus négligeable des quantités.

Le crime du Gourguillon. — La chambre des mises en accusation vient de rendre une ordonnance de non lieu en faveur de M. Morin, poursuivi pour meurtre sur la personne de Clotilde Bernhés.

M. Morin a été aussitôt remis en liberté.

Tombé d'un deuxième étage. — Un terrible accident est arrivé hier matin, vers neuf heures. Le jeune Marcelin, âgé de huit ans, demeurant avec ses parents, rue Boileau, 44, avait été laissé seul dans l'appartement. Il se mit à la fenêtre et perdit l'équilibre en se penchant trop. Il tomba sur la chaussée où il se fit d'affreuses contusions au crâne et au visage. Quand on l'a relevé il avait perdu connaissance. Après quelques soins qui lui furent donnés à la pharmacie Bruyas, on l'a transporté à la Charité. Son état est désespéré.

Bicyclette volée. — Jeudi dernier, un jeune homme de 15 ans a volé une bicyclette Phebus à corps droit, caoutchouc creux, n° 47/8, chez M. Jougnot, 73, rue Duquesne.

Arrestation. — La nuit dernière M. Claude Proz, garçon boulanger travaillant comme *catra*, place Saint-Paul, 2, a été frappé, par l'apprenti de la maison, d'un coup de coupe-papier qui lui a fait une très grave blessure à la tête.

L'agresseur à qui M. Proz avait fait une simple observation est en fuite. C'est un nommé Joseph C..., 20 ans, rue Coste, 2.

Panique. — A deux heures du matin, deux employés du factage lyonnais opérèrent le déménagement d'un locataire rue des Ramparts d'Almay, 48.

Ce locataire avait payé son terme il était donc dans son droit, mais les voisins entendant du bruit dans la maison, s'étaient réveillés et devant l'amorcelement des meubles dans la rue, ils se mirent à crier : « Au voleur ! »

Les gardiens de la paix arrivèrent et, après interrogatoire, on laissa continuer le déménagement, et les voisins reprirent leur sommeil interrompu.

Vol à la tire. — Mme Lans, rue du Sergent-Blandin, 25, déclarait, hier matin, au poste de police, qu'on lui avait volé, au moment où elle sortait de chez elle, son portefeuille contenant 25 francs.

Un agent rapportait au même moment un portemonnaie en écaille qui venait d'être trouvé sur la même marche.

Malheureusement, le portemonnaie qui était bien celui de Mme Lans, avait été allégué de la somme qu'il renfermait.

Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré dans une cave taillée dans le roc, à la gare des Minimes-Fourvières, appartenant à la compagnie du funiculaire de Saint-Just.

Le feu a pris à une bonbonne contenant dix litres d'essence de benjoin. En voulant éteindre ce commencement d'incendie, le garde-magasin, M. Michel Selavrin, s'est brûlé la main gauche.

Aggression. — M. Girodet, employé rue Ney, voulait faire descendre un individu qui était monté sur le train de derrière de sa voiture, hier soir, cours Vitton.

Quatre amis de ce dernier insultèrent M. Girodet, qui fut assez malmené par les cinq gars.

Après la bagarre, il s'aperçut qu'il avait perdu une pièce de dix francs.

Un fou dans une église. — Des gardiens ont été requis pour expulser de l'église Saint-Nizier M. A. M..., vingt-huit ans, voyageur de commerce, lequel se livrait à tous genres d'excès.

M. le docteur Bachelot, qui a examiné le malade, a ordonné son internement à l'hospice de Bron.

Mordu par un chien. — A deux heures du soir, le chien de M. Borobon, chiffonnier, chemin de la Viabert, a mordu à la jambe droite M. Jean Dégis, teneur, qui habite la même maison.

Un pharmacien voisin a cautérisé la plaie. M. Gratta, commissaire de police du quartier, a prié M. Borobon de faire examiner son chien.

Jambe cassée. — On a transporté hier soir, à l'Hôtel-Dieu, un marchand de charbons de la rue Curvier, M. Deschamps.

En chargeant des bennes sur une voiture arrêtée en face de chez lui, le pauvre homme était tombé sur la chaussée et s'était brisé une jambe.

Accident du travail. — Un ouvrier papeter nommé Jean Poyet, âgé de 13 ans, employé à la fabrique Muguet, saisi par une courroie de transmission a été violemment projeté sur le sol et s'est brisé le bras gauche.

Ses camarades l'ont transporté à l'Hôtel-Dieu.

Renversé par une voiture. — Hier matin, à 9 heures, une jardinière lancée à fond de train, a renversé, rue Tupin, à l'angle de la rue Palais-Grillet, un jeune homme de 20 ans, Jean Gironx, habitant cours Henri, à Villeurbanne.

Atteint en pleine poitrine par un brand de la voiture, le malheureux garçon est allé tomber sur la chaussée. Les témoins de l'accident et le propriétaire de la voiture, M. Bardin, l'ont aussitôt relevé et emmené dans une pharmacie voisine.

Là, on a constaté qu'il avait deux côtes

enfoncées et portait une forte contusion au côté droit.

Le blessé, après avoir été pansé, a été ramené en voiture à l'Hôtel-Dieu.

Incendie. — Un incendie s'est déclaré hier matin, à neuf heures, quai de la Mula-tière, 47, dans la chambre de M. Bernard, restaurateur.

Son fils ayant frotté des allumettes sur le plancher, le feu se déclara.

Aux cris de l'enfant, M. Bernard se précipita et vit sa chambre en feu. Aussitôt, il fit prévenir les pompiers, qui se rendirent rapidement maîtres du feu.

Les dégâts s'élevaient à 300 francs.

Société d'encouragement aux écoles laïques de Montchat. — Nous apprenons que cette société, de fondation toute récente, donne sa première grande fête le 24 juillet, sous la présidence de M. Guichard, député, assisté des députés et des membres des corps de Lyon, et de M. Berthelémy, adjoint au maire, qui a bien voulu se charger de la conférence.

C'est dire que le succès de cette fête est assuré, et nous espérons que la recette sera fructueuse pour permettre à la société de secourir les enfants pauvres fréquentant les écoles laïques.

Aujourd'hui, vendredi, à 8 heures, au local habituel, réunion de la commission de la fête et du conseil d'administration.

Sainte-Foy-les-Lyon. — Nécrologie. — Une malheureuse nouvelle vient de mettre en deuil une des plus honorables familles de la commune de Sainte-Foy-les-Lyon.

Le fils de M. Larcand, propriétaire, négocier et agriculteur, cavalier au régiment de dragons stationné à Dole (Jura), s'est noyé dans le Doubs en menant les chevaux à la baignade.

M. Larcand fils était l'unique enfant de M. Larcand, lequel avait fondé sur lui de grandes espérances. Il devait, à son retour du service, lui laisser l'important commerce de fourrages qu'il exploitait.

Toute la population de Sainte-Foy s'associe au deuil cruel qui frappe les époux Larcand. Nous nous associons à elle pour présenter à la famille éplorée nos plus sincères condoléances.

Tournée Brasseur. — Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir, vendredi, à 8 h. 1/2, qu'aura lieu, au théâtre des Célestins, la représentation extraordinaire donnée par la Tournée Brasseur et les meilleurs artistes de nos trois premiers théâtres parisiens, les Variétés, les Nouveautés et le Palais-Royal de Paris; M. Buisson fils, et Mmes Juliette Darcourt, Claudia, Marie Dubos, Jeanne Laurent, Derville, Mithoir, etc. MM. Gaillard, Courcelle, René Dubos, Brabant, Vivier, Barré, etc.

Le spectacle est des plus attrayants. Il se compose de :

1° L'immense succès parisien : *Ma Gouvernante*, comédie nouvelle en trois actes de M. Alexandre Bisson;

2° *La Cagnotte*, la désopilante comédie vaudeville d'Engèle Labiche dont le succès inépuisable fait un des chefs-d'œuvre du répertoire comique.

Une des attractions de cette représentation, et des plus intéressantes, sera de voir M. Brasseur fils dans le rôle légendaire de Colladon, où nous avons tant de fois applaudi son rôle.

Concerts-Bellecour. — Ce soir, vendredi, 24 juin, à 8 heures 1/2, grande fête artistique, aux Concerts-Bellecour, avec les concours de Mlle Claire Corrier, chanteuse légère, de M. Forestier et M. Mazier.

Mlle Claire Corrier se fera entendre dans les couplets d'Antonio, des Contes d'Offmann, d'Offenbach, et dans la valse de Roméo et Juliette, de Gounod.

M. Forestier exécutera un solo de harpe, et M. Mazier le deuxième Rondeur, pour petite flûte, de Donjon.

On entendra aussi les ouvertures de Ruy Blas, de Mendelssohn, et du Roi d'Ys, de Lalo; les Brinques, de Massenet, une grande fantaisie sur Hamlet; et la première audition de Méditation, de Miguel, exécutée par MM. Jouté, A. Bedetti et Vaucl.

Concert des Ambassadeurs (brasserie Rink-Parnach). — Tous les soirs à 8 h., spectacle varié. Ce soir, 1^{re} représentation de Mlle Marthe Lys, de l'Alhambra de Paris, dans la Revue de la Chanson, Antrefours-Hier-Aujourd'hui.

Toujours grand succès de la *Petite Robinson*, la désopilante comédie-bouffe de Paul de Meha et Marc Sonal.

Concert de l'Horloge, cours Lafayette, angle de la rue l'Éclat. — Nous rappelons à nos lecteurs que c'est aujourd'hui qu'a lieu la grande « Fête de bienfaisance » au bénéfice des pauvres du VI^e arrondissement de Lyon avec le bienveillant concours de M. M. Bourgeois, du Petit-Bob, M. Darville, etc.

AVIS

En vente à l'Agence Fournier les listes des Bons de la Presse et des Bons de Panama sortis aux tirages du 15 juin et donnant tous les numéros non réclamés aux tirages par correspondance, 15 centimes.

AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon.

LE SPORT

MATCH VÉLOCIPÉDIQUE DU « MONDAIN »

Résultats de la course de 100 kilomètres, organisée le 19 courant, par notre confrère le « Mondaïn » :

1^{er} Reboul, 3 h. 34; 2^e Gras, 3 h. 36; 3^e Seluy, 3 h. 39; 4^e Thé Marius, 3 h. 42; 5^e Césaire, 3 h. 45; 6^e Daignan, 3 h. 46; 7^e Saint-Georges, 3 h. 50.

En septembre prochain, course de fond de 600 kilomètres.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Ouvriers vermicelliers et similaires. — Réunion générale samedi 25 juin, à 8 heures du soir, au siège, rue Money, 54, comptoir Laurent.

Ordre du jour : Réception des nouveaux adhérents; cotisations; rendement des comptes du bal.

Tisseurs de velours unis (ville et campagne). — Citoyens, le syndicat informe tous les ouvriers, syndiqués ou non, qu'une assemblée générale de la corporation aura lieu le dimanche 3 juillet prochain.

Nous prions tous nos collègues de bien vouloir se réunir dans leur localité et de nous faire parvenir les procès-verbaux, pour nous renseigner sur les prix de façon qui ont été payés jusqu'à ce jour, afin que nous puissions, dans ce moment qui nous semble devenir favorable, pouvoir nous en servir.

Car nous pouvons dire que certains fabricants, peu scrupuleux de leur dignité, n'ont pas craint de prendre des commissions à vil prix, ce qui porte un préjudice considérable à leurs collègues plus consciencieux, tout en jetant parmi nous la misère et la désolation, en nous faisant travailler quatorze heures pour un morceau de pain.

Citoyens, haut les cœurs, nous comptons sur vous, et nous vous disons courage.

Nota. — Adresser les procès-verbaux et les correspondances au citoyen Blanc, secrétaire du syndicat, 1, rue Villeroi, Lyon.

Syndicat professionnel de l'Union des Tisseurs et similaires. — Assemblée générale annuelle 1891-92, samedi 25 juin à 8 h. du soir, salle de la Brasserie française, rue des Ecoles, 3 (Croix-Rousse).

Tisseurs et similaires, le Syndicat, conformément à ses statuts, vous invite à son Assemblée générale annuelle pour entendre le compte rendu de ses travaux et de sa gestion; en même temps qu'il s'inspire lui-même des desiderata de ses adhérents.

La baisse constante des prix de façon, imposée par l'industrie aux ouvriers tisseurs, leur dicte

à leur tour un devoir auxquels ils ne peuvent et ne doivent se soustraire; c'est le groupement compact de la corporation au Syndicat pour produire ses réclamations collectivement et non isolément, car, avec cette dernière méthode, nous ne serons jamais entendus et encore moins écoutés.

Tisseurs et similaires.

Rendez-vous donc en nombre à l'Assemblée générale annuelle qui aura lieu le samedi 25 juin 1892, à 8 heures du soir, salle de la Brasserie Française, rue des Ecoles, 3 (Croix-Rousse).

Venez connaître les travaux accomplis par vos mandataires durant l'année écoulée, venez aussi leur donner vos conseils qu'ils s'empresseront de mettre à profit, venez même leur donner vos ordres, qu'ils se feront un devoir d'exécuter dans la mesure de leur force et de leur compétence, en un mot, faites acte de vitalité, la situation l'exige.

Ordre du jour. — Formation du bureau; lecture du procès-verbal de la dernière assemblée; rapport du syndicat; compte rendu financier; rapport de la commission de contrôle; question des salaires; questions diverses.

Chaudronniers en fer et similaires. — Réunion privée le 23 juin, à 2 heures du soir, café Dore, quai de la Saône, 12.

Ordre du jour. — Rapport financier; renouvellement du bureau; révision des statuts. Urgence.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

RAVACHOL

Paris, 23 juin.

On craint que le procès de Ravachol qui a eu lieu devant la cour d'assises de Montbrison ne donne lieu à une cassation et qu'on ne soit obligé de recommencer devant une autre cour.

Montbrison, 23 juin.

Ce soir, le frère et la sœur de Ravachol ont obtenu de voir leur frère dans sa cellule.

Le condamné a paru très heureux de leur visite; il leur a déclaré qu'il était fatigué de l'existence qu'il menait depuis son arrestation et qu'il refusait de signer une demande de pourvoi.

Il a chargé ses parents, avant de se séparer d'eux, de donner le bonjour à divers de ses amis, notamment à Chaurmant, à qui, a-t-il dit, il n'en voulait pas du tout.

LE DINER DU SALON

Paris, 23 juin.

Le président de la République et Mme Carnot ont offert ce soir leur grand dîner annuel du Salon.

Assistaient à ce dîner les présidents et membres des comités des deux Salons, les principaux lauréats, les membres des jurys et un grand nombre de notabilités artistiques et littéraires.

Mme Carnot avait à sa droite M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, et à sa gauche M. Bonnat, président de la société des artistes français.

Le président de la République avait à sa droite M. Puvris de Chavannes, président de la société des beaux-arts, et à sa gauche le général Amenkoff.

Une réception très brillante a suivi le dîner.

LES CRÉDITS DE LA MARINE

Paris, 23 juin.

M. Cavaignac a de nouveau insisté aujourd'hui devant la commission du budget pour obtenir l'intégralité des crédits demandés par la marine.

Après son départ, la commission a maintenu presque toutes les suppressions ou réductions qu'elle avait votées.

Le ministre n'a obtenu que 3 millions sur les 15 qu'il demandait à la commission de rétablir.

La Chambre tranchera le conflit dans quelques jours.

LE DRAME DE LA RUE DU ROCHER

Paris, 23 juin.

L'affaire de Mme Raymond, qui tua M. Lassinonne dans les circonstances que l'on connaît, viendra le 12 juillet devant les assises de la Seine.

MORT DU CAPITAINE MAYER

Paris, 23 juin.

Le capitaine du génie Mayer, qui avait été blessé dans son duel avec le marquis de Morès, est mort ce soir.

Le capitaine Mayer était entré à l'école polytechnique en 1877, à l'âge de 19 ans. Sous-lieutenant du génie en 1879, il entra à l'école de guerre, d'où il sortit capitaine breveté. Il exerça depuis deux ans les fonctions d'inspecteur des études à l'école polytechnique, où il avait acquis l'affection générale par sa bonté et par ses brillantes qualités.

Après la mort, le corps a été transporté au domicile de ses parents, rue de Douai, 14.

La douleur de sa famille est navrante. Son frère a été mandé dans la soirée par le procureur de la République avec lequel il a eu une assez longue conférence.

M. Roullier, procureur de la République a demandé que des poursuites soient exercées contre M. de Morès et les témoins, et il a décerné un mandat d'arrêt contre M. de Morès. Ce mandat sera exécuté probablement aujourd'hui.

ARRESTATION D'UN ASSASSIN

Paris, 23 juin.

Filhen, l'assassin de la veuve Brunet, de Vanves, a été arrêté aujourd'hui.

LES VICTIMES DES ORAGES

Paris, 23 juin.

Le gouvernement a l'intention de proposer à la Chambre la création d'une paille générale pour venir en aide aux victimes des orages, de la grêle, des inondations,

LE CONTRAT DE MARIAGE

— Charmante ? interrogea le chœur.
— Charmante, répéta dona Cruz, jeune,

Dona Cruz voulut saisir le bras du petit marquis ; mais rien n'était capable de le distraire.

— Que diable ! grommela-t-il en se tenant à la table, la figure inondée de ses cheveux, je ne suis pas ivre, peut-être !

— Buvez et taisez-vous, lui glissa dona Cruz à l'oreille.

— Je veux bien boire, astre divin ; oui. Dieu m'est témoin que je veux bien boire, mais je ne veux pas me taire. Mon idée est juste, elle découle de ma position. Je demande la mariée : car, écoutez donc, vous autres...

— Écoutez, écoutez ! il est beau comme le dieu de l'éloquence.

Ce fut Nivelles qui s'éveilla tout à fait pour dire cela.

Chaverny frappa du poing la table, et continua en criant plus fort :

— Je dis qu'il est absurde, absurde...

— Bravo, Chaverny ! Superbe, Chaverny !

— Absurde, je le dis, de laisser une place vide...

— Magnifique ! magnifique ! Bravo, Chaverny !

L'assistance entière applaudissait. Le petit marquis faisait des efforts extravagants pour suivre sa pensée.

— De laisser une place vide, achevait-il en se cramponnant à la nappe, si l'on n'attend pas quelqu'un.

An moment où une salve de bravos allait accueillir cette laborieuse conclusion, Gonzague apparut à la porte de la galerie et dit :

— Aussi, cousin, attend-on quelqu'un.

La figure de M. le prince de Gonzague parut à chacun sévère et même soucieuse. On posa les verres sur la table et le sourire s'évanouit.

— Cousin, dit Chaverny retombé au fond de son fauteuil, je vous attendais... pour vous parler un peu de ma position.

Gonzague vint jusqu'à la table et lui prit le verre qu'il était en train de porter ses lèvres.

— Ne bois plus ! dit-il d'un ton sec.

— Par exemple ! protesta Chaverny.

Gonzague jeta le verre par la fenêtre et répéta :

— Ne bois plus.

Chaverny le regardait avec de gros yeux étonnés. Les convives se rassirent. La pâlure avait déjà remplacé sur plus d'un visage les belles couleurs de l'ivresse naissante. Il y avait une pensée qu'on avait tenue à l'écart depuis le commencement de cette fête, mais qui planait dans l'air.

L'Aspect soucieux de Gonzague la ramenait.

Peyrrolles essaya de se glisser vers son maître, mais dona Cruz le prévint.

— Un mot, s'il vous plaît, monseigneur, dit-elle.

Gonzague lui baisa la main et la suivit à l'écart.

— Que veut dire cela ? murmura Nivelle.

— Je crois, ajouta Cidalise, que nous n'aurons pas les violons.

— Ce ne peut être une banqueroute, insinua la Desbois ; Gonzague est trop riche.

— On voit des choses si étranges ! répliqua Nivelle.

Ces messieurs ne se mêlaient point de l'entretien. La plupart avaient les yeux sur la nappe, et semblaient réfléchir. Chaverny seul chantait je ne sais quel pont neuf, égrillard, et ne prenait point garde à cette sombre inquiétude qui venait d'envahir tout à coup le salon. Oriol grommela à l'oreille de Peyrolles :

— Est-ce que nous aurions de mauvaises nouvelles ?

Le factotum lui tourna le dos.

— Oriol ! appela Nivelle.

Le gros petit traitant se rendit à l'ordre aussitôt, la fille du Mississipi lui dit :

— Quand le prince en aura fini avec cette petite, vous irez lui dire que nous demandons des violons.

— Mais..., voulut objecter Oriol.

— La paix ! Vous irez, je le veux !

Le prince n'avait pas fini ; et, à mesure que le silence durait, l'impression de gêne et de tristesse devenait plus évidente. Ce n'était pas une franche gaieté que celle qui avait régné dans cet essai d'orgie. Si le lecteur a pu croire que nos gens se divertissaient de bon cœur, c'est que nous n'avons point réussi dans notre peinture. Ils avaient fait ce qu'ils avaient pu. Le vin avait monté le diapason des voix et rougi les visages ; mais l'inquiétude n'avait pas cessé d'exister un seul instant derrière les éclats de rire de cette joie mensongère. Et, pour la faire tomber à plat, toute cette allégresse facile, il avait suffi du sourcil froncé de Gonzague.

Ce que le gros Oriol avait dit, tout le monde le pensait : il y avait de mauvaises nouvelles.

Gonzague baisa une seconde fois la main de dona Cruz.

— Avez-vous confiance en moi? lui dit-il d'un accent paternel.

— Certes, monseigneur, répondit la gitanaïa, dont le regard était suppliant; mais c'est ma seule amie, ma sœur!

— Je ne sais rien vous refuser, chère enfant. Dans une heure, quoi qu'il arrive, elle aura sa liberté.

— Est-ce vrai, cela, monseigneur? s'écria dona Cruz toute joyeuse; laissez-moi lui annoncer ce grand bonheur.

— Non, pas maintenant. Restez. Lui avez-vous dit mon désir?

— Ce mariage? Oui, sans doute; mais elle a de vives répugnances.

— Monseigneur, balbutia Oriol, qu'un signe impérieux de la Nivelle avait mis en mouvement, pardon si je vous dérange, mais ces dames réclament les violons.

— Laissez! dit Gonzague qui l'écarta de la main.

— Il y a quelque chose! murmura Nivelle.

Gonzague reprit en serrant les deux mains de dona Cruz:

— Je ne veux plus qu'un mot: j'aurais voulu sauver celui qu'elle aime.

— Mais, monseigneur, s'écria dona Cruz, si vous vouliez m'expliquer en quoi ce mariage est utile à M. Lagardère, je rapporterais vos paroles à la pauvre Aurora.

(A suivre.)

(A suivre.)

garanti de purs raisins frais.
à 26 fr. l'hectolitre, franco
de port. S'ad. pour échantil-
lons au dépôt des EAUX DE
BULLY, quai Saint-Vincent,
25, Lyon. — Des agents et
courtiers sont acceptés.

Les Annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNI
LYON — 14, Rue Comfert, 14 — LYON

**CROISSANCE DES ENFANTS, G.
MALADIES DES OS, SURMENAGE, etc en gène**
SOLUTION J

ACQUÉMAIRE

VOITURES
4 chevaux, 20 fr.; 2 chevaux, 15 fr.; 1 che

MM. Lespinasse
Bruguière.
Tamburini.

PETITS DOCKS DU COMMERCE
12, Rue Confort, 12, Lyon

pour tous renseignements, s'adresser sur nos Chantiers au quartier Groie ou dans nos Bureaux et Entrepôts, situés place de l'Abondance, rues Duguesclin, Boileau et du Pensionnat, lieu dit Prés de la Vogue (Guillotière).

Prix : 12 francs.

1998 18 Apr Sale

ente mauvaise.

érations et poses de dents sans douleurs

Imp. WALTNER ET C^{ie}, rue Belle-Cordière, 20 - 21